

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 30/07/2025 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Marion SENGLER, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Hugo RAPP, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Madame Emmanuelle PAGNIEZ, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Monsieur Bertrand GAUDIN

Absents ayant donné procuration :

Madame Tania SCHEUER donne procuration à Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Madame Oriane HUMMEL donne procuration à Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Fadimé CALIK donne procuration à Monsieur Stéphane ROMY, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD donne procuration à Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Yvan GIESSLER donne procuration à Monsieur Denis DIGEL, Madame Caroline REYS donne procuration à Monsieur Bertrand GAUDIN

Absents non représentés :

Madame Mathilde FISCHER, Madame Sylvia HUMBRECHT

Décision modificative N° 1 du Budget primitif 2025

N° DCM_056_2025

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Finances Locales - Subventions
Service instructeur : Direction des Finances
Rapporteur : Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN

La réglementation budgétaire en vigueur permet au Conseil Municipal de modifier les prévisions inscrites au budget primitif par le biais de décisions modificatives. Celles-ci peuvent être prises ponctuellement en fonction de nécessités spécifiques ou globalement en vue de l'ajustement général du budget.

Suite à la réévaluation de certaines dépenses et recettes dans le cadre du fonctionnement normal des services, il paraît indispensable de procéder à des ajustements budgétaires équilibrés concernant le Budget principal et les budgets annexes des Tanzmatten, de la Bibliothèque Humaniste, de la Piscine des Remparts et de la Forêt.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**après avis favorable
de la Commission Affaires Générales Juridiques et Foncières
réunie le 17/07/2025**

- VU** *l'article L 1612-11 du code général des collectivités territoriales relatif notamment à l'adoption des modifications budgétaires.*
- VU** *le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.*
- VU** *le règlement budgétaire et financier de la Ville de Sélestat.*
- VU** *la délibération N° DCM_020_2025 du 27 mars 2025 relative à l'adoption du Budget primitif de la Ville pour l'exercice 2025.*
- VU** *le rapport de présentation de la décision modificative N° 1 du budget principal et des budgets annexes.*
- APPROUVE** les modifications budgétaires en dépenses et en recettes pour chacune des sections, pour l'exercice 2025, telles que retracées dans les décisions modificatives du budget principal, des budgets annexes des Tanzmatten, de la Bibliothèque Humaniste, de la Piscine des Remparts et de la Forêt figurant dans le rapport de présentation joint à la présente délibération.

Adopté

Pour :23

Abstention :8

Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN

Madame Sylvia HUMBRECHT excusée non représentée.

Pour extrait conforme
Le Maire

Le secrétaire de séance

Marcel BAUER

Bertrand GAUDIN

Signé électroniquement par : Marcel BAUER

Date de signature : 31/07/2025

Qualité : Maire



RAPPORT DE PRESENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRIMITIF 2025

Table des matières

Préambule	1
I. Les modifications apportées au Budget principal	1
a. La section de fonctionnement	1
▶ Les recettes réelles de fonctionnement	1
▶ Les dépenses réelles de fonctionnement	3
b. La section d'investissement	6
▶ Les recettes d'investissement	6
▶ Les dépenses d'investissement	6
II. Les Budgets Annexes	8
a. BUDGET ANNEXE « Tanzmatten »	8
b. BUDGET ANNEXE « Piscine des remparts »	8
c. BUDGET ANNEXE « Bibliothèque Humaniste »	9
d. BUDGET ANNEXE « Forêt »	10
ANNEXES	11
Tableaux récapitulatifs de la DM1	11

Préambule

Conformément aux procédures en vigueur, les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, qui vote des décisions modificatives. Une décision modificative du budget est un acte d'ajustement. En effet, au moment du vote du budget primitif, il n'est pas toujours possible de prévoir avec exactitude les dépenses et les recettes de l'exercice. Les décisions modificatives, comme le budget supplémentaire, permettent ainsi, en cours d'année, de réajuster certaines prévisions du budget primitif.

I. Les modifications apportées au Budget principal

Les inscriptions complémentaires ou modifications proposées en dépenses et en recettes, représentant un montant de 400 K€ au total, se traduisent par un solde budgétaire équilibré.

a. La section de fonctionnement

Le solde budgétaire des modifications proposées en section de fonctionnement s'élève à - 501 K€.

► *Les recettes réelles de fonctionnement*

Les modifications impactant les recettes de fonctionnement s'établissent à - 173 K€.

Fiscalité locale (chapitre budgétaire 731)

Les produits de fiscalité locale retracés au chapitre 731 diminuent de - 262 K€ par rapport au BP 2025 dans le cadre de la présente décision modificative suite à la réception de la notification relative aux recettes fiscales (état 1259). Pour mémoire, la Ville escomptait une recette de 14,81 M€ ; or la notification a laissé apparaître un montant de 14,54 M€.

Ainsi, les quatre impositions locales (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, cotisation foncière des entreprises, taxe d'habitation) baissent de - 268 K€.

En revanche, la taxe sur les pylônes progresse de + 1 K€, l'IFER de + 1 K€ et la TASCOM de + 1 K€. De même, un rôle supplémentaire relatif aux impositions directes permet d'inscrire un montant de 3 K€ dans le cadre de la DM1.

Impôts et taxes (chapitre budgétaire 73)

La fraction de TVA allouée à la Ville suite à la suppression de la CVAE progresse de + 23 K€ suite à la réception de la notification relative aux recettes fiscales.

De même, un rôle supplémentaire relatif aux impositions directes permet d'inscrire un montant de 5 K€ dans le cadre de la DM1.

Dotations et participations (chapitre budgétaire 74)

S'agissant des dotations et participations, ces recettes diminuent de - 50 K€ dans le cadre de la DM1. Pour mémoire, la Ville escomptait une recette de 5,62 M€ ; or la notification a laissé apparaître un montant de 5,57 M€.

Il est notamment possible de relever une diminution de - 57 K€ des dotations versées au titre des allocations compensatrices d'exonérations de contribution économique territoriale et une baisse de - 1 K€ des allocations compensatrices d'exonération de taxe foncière.

De même, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) recule de - 21 K€.

Concernant la dotation forfaitaire, elle progresse de + 19 K€ alors que la dotation de solidarité rurale reste stable.

En outre, l'inscription des recettes de fonctionnement afférentes au FCTVA peuvent être réévaluées de 4 K€ en lien avec l'abandon du projet de minoration du taux de FCTVA décidée tardivement par l'Etat.

Par ailleurs, les participations reçues de la Région progressent de + 5 K€ en lien avec la régularisation de plusieurs versements d'acompte sur subvention, notamment concernant l'entretien des cours d'eau (3 K€) et l'étude relative au sonneur à ventre jaune (1 K€).

Enfin, une subvention de 1 K€ a été notifiée à la Ville par l'Etat dans le cadre de l'apprentissage du vélo dans les écoles.

Produits du domaine (chapitre budgétaire 70)

Les produits du domaine progressent de + 15 K€ suite à l'encaissement de la caution des gobelets refacturée aux commerçants dans le cadre du marché de Noël 2024 (10 K€) et au remboursement de frais consenti par un tiers suite à l'endommagement d'un arbre boulevard Charlemagne (3 K€).

Autres produits de gestion courante (chapitre budgétaire 75)

S'agissant des autres produits de gestion courante, ces recettes s'accroissent de + 90 K€, principalement en lien avec l'encaissement d'une indemnité versée par l'assurance statutaire de la Ville (42 K€) et de divers remboursements de notre assureur suite à des sinistres (43 K€).

Produits exceptionnels (chapitre budgétaire 77)

Concernant les produits exceptionnels, ces recettes augmentent de + 5 K€ afin de tenir compte du niveau des recettes d'ores et déjà encaissées au 27/05/2025, notamment en ce qui concerne les annulations de mandats sur exercice antérieur (17 K€).

Reprises sur provisions (chapitre budgétaire 78)

Enfin, il est proposé d'abonder de + 2 K€ le chapitre 78 retraçant les reprises sur provisions. En effet, la Ville prévoit de réaliser une reprise sur la provision relative aux créances douteuses, celle-ci étant destinée à compenser les dépenses d'admission en non valeur pour un montant équivalent.

► *Les dépenses réelles de fonctionnement*

Les modifications impactant les dépenses de fonctionnement s'établissent au total à + 328 K€.

Charges à caractère général (chapitre budgétaire 011)

Il est proposé de majorer les charges à caractère général de + 83 K€ dans le cadre de la présente décision modificative.

Ainsi les crédits alloués à l'entretien de la voirie seraient accrus de + 16 K€ afin de financer la réparation de deux bornes escamotables situées rue des Chevaliers et rue du 17 novembre.

En outre, l'inscription budgétaire relative à la maintenance pourraient être augmentée de + 41 K€, dont + 31 K€ liés à l'espace Charlemagne (8 K€ pour la sécurité incendie, 8 K€ pour le chauffage et la ventilation, 4 K€ pour le mur d'escalade, 3 K€ pour le désenfumage, 3 K€ pour la tribune mobile, 3 K€ pour les panneaux photovoltaïques et 2 K€ pour les ascenseurs) et + 10 K€ pour les systèmes d'information concernant la maintenance des serveurs d'archivage.

Concernant les frais divers de publication, il est proposé d'abonder de + 10 K€ les crédits y afférents, en prévision du renouvellement du label Ville d'Art et d'Histoire programmé à la fin de l'année 2025.

Enfin, s'agissant des frais d'actes et de contentieux, il est proposé d'augmenter de + 5 K€ les crédits budgétaires dans le cadre de la présente décision modificative. Ces crédits supplémentaires permettraient de financer les prestations d'avocat conseil sollicitées dans le cadre de la constitution de la nouvelle société par actions simplifiées relative au réseau de chaleur du quartier ouest.

Dépenses de personnel (chapitre budgétaire 012)

Au vu des perspectives de réalisation des dépenses de personnels au 30/06/2025, il est proposé dans le cadre de la présente décision modificative de les minorer à hauteur de - 116 K€, dont - 16 K€ liés au transfert d'un agent du budget principal au budget annexe Piscine.

Atténuations de produits (chapitre budgétaire 014)

Il est proposé dans le cadre de la présente décision modificative d'augmenter les crédits inscrits à ce chapitre à hauteur de + 144 K€.

En effet, la notification des montants relatifs au dispositif de lissage conjoncturel (DILICO) est intervenue tardivement, empêchant toute prise en compte dans le cadre du budget primitif 2025. Dans ce cadre, il est proposé d'inscrire un montant complémentaire de 125 K€ au budget 2025.

Par ailleurs, il s'agit de régulariser un dégrèvement notifié à la Ville au mois de janvier dernier concernant la TASCOM pour un montant de 19 K€.

Autres charges de gestion courante (chapitre budgétaire 65)

Cette décision modificative retrace également la majoration des crédits prévus au chapitre 65 à hauteur de + 204 K€, dont + 171 K€ pour les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes.

Concernant les subventions d'équilibre, les modifications budgétaires s'établissent comme suit :

- Piscine des Remparts : + 107 K€
- Tanzmatten : + 0 K€
- Bibliothèque Humaniste : + 64 K€

Par ailleurs, il est proposé d'abonder de + 17 K€ les crédits alloués aux différentes associations sportives. En effet, la délibération du 24 avril 2025 relative aux subventions de fonctionnement 2025 destinées aux associations sportives au titre de la saison sportive 2023/2024 prévoit l'attribution d'un montant de 142 K€, alors qu'un montant de 125 K€ a été budgété dans le cadre du budget primitif 2025.

De plus, plusieurs subventions exceptionnelles seront allouées, notamment 5,6 K€ au CIDH en lien avec des difficultés de trésorerie, 3,9 K€ au Groupement des Associations Patriotiques de Sélestat et Environs dans le cadre d'un déplacement de la garde républicaine et 0,6 K€ aux Scouts et Guides de France dans le cadre de l'initiative nationale « Clameurs ! », conformément à une délibération déjà adoptée le 28 mai 2025.

En outre, la subvention attribuée au CCAS sera majorée de 8,8 K€ pour lui permettre de financer différentes mesures salariales liées à des avancements d'échelon.

Enfin, au vu des propositions d'admission en non valeur présentées par le service de gestion comptable de Sélestat, il est proposé de minorer de - 5 K€ les inscriptions budgétaires y afférentes en 2025.

Charges exceptionnelles (chapitre budgétaire 67)

Il est proposé d'inscrire un montant supplémentaire de 5 K€ en lien avec des annulations de titres sur exercice antérieur.

Dotations aux provisions (chapitre budgétaire 68)

L'ajustement des provisions constituées au titre des créances douteuses requiert une inscription de crédits complémentaires à hauteur de 7 K€.

b. La section d'investissement

Le solde budgétaire des modifications proposées en section d'investissement s'élève à + 501 K€.

► *Les recettes d'investissement*

Les recettes d'investissement progressent globalement de + 573 K€ par rapport au budget primitif 2025.

Cette augmentation est attribuable principalement à l'inscription d'un montant de 401 K€ correspondant aux subventions attendues pour la tranche conditionnelle de l'église Saint Georges, dont 250 K€ pour un don du Conseil de Fabrique et 151 K€ pour un acompte sur la subvention notifiée par la DRAC.

Par ailleurs, on relève un réajustement de 187 K€ des produits de FCTVA, dont le taux de 16,404 % a finalement été reconduit par l'Etat en 2025, sans que cette mesure ait pu être prise en compte dans le cadre du BP 2025.

En revanche, on relève une baisse de - 22 K€ des recettes attendues au titre de la sécurisation de la grange de la rue Dorlan, suite à une notification négative reçue à la fin du mois de juin 2025 concernant une subvention de l'ANAH.

► *Les dépenses d'investissement*

Les dépenses d'investissement augmentent de + 72 K€.

En premier lieu, l'achèvement des travaux afférents à la tranche ferme de l'église Saint Georges ainsi que le lancement des travaux afférents à la tranche optionnelle n° 1 requiert d'inscrire une dépense supplémentaire de 326 K€, portant à 949 K€ les crédits affectés à cette opération en 2025. S'agissant de ladite tranche ferme, il s'agit notamment de tenir compte du dernier avenant portant sur la réalisation de travaux supplémentaires (pierres supplémentaires à changer, réalisation de scellements en plomb, installations de chantier et échafaudage entre autres).

Par ailleurs, la présente décision modificative intègre une majoration de + 67 K€ des crédits afférents au parking en ouvrage qui s'ajoute à un précédent virement de crédits de + 28 K€ effectué au mois de juin 2025. En effet, les crédits alloués au titre de l'année 2025 n'intégraient pas une facture transmise tardivement à la fin du mois de décembre 2024 par le maître d'œuvre et réglée en 2025. Par ailleurs, ils ne tenaient pas compte de la nécessité de lancer par anticipation certaines études prévues initialement en 2026 et demandées afin d'obtenir l'avis du Service d'incendie et de secours, celui-ci constituant un préalable à la délivrance du permis de construire.

De plus, la révision du plan local d'urbanisme nécessite de prévoir une enveloppe complémentaire de + 20 K€ en 2025, portant l'inscription budgétaire totale à 45 K€ en 2025.

En outre, la réhabilitation des sanitaires de la maison des associations du Grubfeld exige d'augmenter de + 15 K€ les crédits alloués à cet effet au BP 2025 (36 K€).

Enfin, l'acquisition de 10 000 actions de la nouvelle société par actions simplifiées de production d'énergie nécessite un budget supplémentaire de 10 K€ dans le cadre de la présente décision modificative.

En revanche, concernant diverses autres opérations, l'état d'avancement des opérations ne justifie pas de conserver l'intégralité des crédits inscrits au budget primitif 2025.

Ainsi, concernant l'aménagement de la rue Romy Schneider, les travaux seront reportés en 2026, les travaux relatifs au cinéma le Relief n'étant pas achevés. En conséquence, il est proposé de diminuer les crédits y afférents inscrits au budget 2025 (- 100 K€).

De même, s'agissant du parking public Celluloïd, les travaux seront reportés à une date ultérieure, permettant de minorer de - 50 K€ les crédits prévus au BP 2025.

Par ailleurs, concernant l'espace Charlemagne, il est proposé de réduire de - 82 K€ l'inscription de crédits au budget 2025 dans le cadre de la présente DM1, minoration qui s'ajoute à une précédente ponction réalisée par virement de crédits pour un montant de - 28 K€. En effet, un montant provisionnel de 237 448 € avait été budgété au BP 2025 pour terminer l'opération. Or, seul un montant de 127 000 € environ serait nécessaire à cet effet en 2025.

En outre, les crédits relatif à la politique patrimoniale et à l'OPAH-RU pourraient être minorés de - 69 K€ dans le cadre de la DM1. En effet, En effet, seul un montant de 109 882,22 € a fait l'objet d'un mandatement au 01/07/2025. Par ailleurs, les dossiers nouveaux déposés au titre de l'OPAH-RU ne feront pas l'objet d'un règlement au cours de l'année 2025, au vu des délais de réalisation des travaux.

Enfin, les crédits consacrés à l'amélioration des conditions de vie des agents seront partiellement mobilisés afin de réaliser un certain nombre de travaux à la Piscine des Remparts. Dans ces conditions, les crédits y afférents seront réduits de - 63 K€ pour le budget principal afin de financer un relèvement des crédits imputés sur le budget annexe de la Piscine pour un montant équivalent.

II. Les Budgets Annexes

Le budget de la Ville comporte quatre budgets annexes. Les modifications proposées dans le cadre de la décision modificative n° 1 du budget primitif 2025 concernant les budgets annexes sont présentées ci-dessous.

a. BUDGET ANNEXE « Tanzmatten »

Le budget de fonctionnement des « Tanzmatten » est abondé de 10 € dans le cadre de la présente DM1, pour tenir compte de l'ajustement des provisions pour créances douteuses.

Dans le même temps, il est proposé de régulariser un excédent de gestion pour un montant équivalent.

b. BUDGET ANNEXE « Piscine des remparts »

La décision modificative conduit à augmenter de + 16 K€ les crédits de personnel en lien avec le transfert d'un agent du budget principal au budget annexe Piscine.

Par ailleurs, la décision modificative n° 1 permettra de réajuster les crédits de fonctionnement relatifs à l'entretien des bâtiments (+ 5 K€) ainsi qu'aux prestations de sécurité (+ 2 K€).

S'agissant des dépenses d'investissement, les crédits d'investissement relatifs à l'amélioration des conditions de travail seront relevés de + 63 K€ pour financer les mesures suivantes :

- l'installation de volets permettant de limiter le volume sonore des débordements sur le pourtour des bassins pour 40 K€,
- l'installation d'une climatisation dans les locaux pour 12 K€,
- la mise en place d'un dispositif de strippage permettant de limiter la libération de chloramines dans l'air pour 11 K€.

En outre, il est proposé de financer le remplacement de l'escalier du toboggan pour un montant de 15 K€, de même que la réparation de la pompe de la rivière d'automne également pour un montant de 15 K€.

S'agissant des recettes, il est proposé de réajuster les prévisions relatives au FCTVA de + 8 K€, dont 7 K€ en investissement et 1 K€ en fonctionnement.

Au total, il est proposé d'abonder de + 23 K€ les dépenses de fonctionnement, de + 1 K€ les recettes de fonctionnement, de + 7 K€ les recettes d'investissement et de + 93 K€ les dépenses d'investissement de la Piscine.

Dans ces conditions, il est nécessaire d'abonder la subvention d'équilibre à hauteur de + 107 K€.

c. BUDGET ANNEXE « Bibliothèque Humaniste »

Les modifications budgétaires apportées dans le cadre de la présente DM1 portent en premier lieu sur le réajustement des prévisions de dépenses d'électricité qui s'élève à +23 K€, en lien avec une sous-estimation des consommations au budget primitif 2025.

Par ailleurs, les prévisions de dépenses de gaz font l'objet d'une réévaluation dans le cadre de la DM1 à hauteur de + 21 K€, pour tenir compte de l'augmentation de + 13 % des consommations à fin avril 2025 par rapport à la situation à fin avril 2024 et d'un prix du KWh supérieur de + 6,4 % au tarif pris en compte dans le cadre du BP 2025.

De plus, les charges d'entretien des bâtiments augmentent de + 15 K€, les crédits alloués au budget primitif ayant été largement utilisés afin de financer le remplacement des capteurs de CO2, le remplacement des filtres du système de climatisation et de ventilation et la réalisation de divers travaux électriques.

Enfin, les dépenses de personnel progressent de + 16,0 K€, en lien avec le remplacement d'un agent en congé maternité en 2025.

Concernant les recettes de fonctionnement, il est proposé d'abonder de + 11 K€ ces crédits, dont 9 K€ à mettre en lien avec le remboursement de l'assurance statutaire afférent au congé maternité évoqué précédemment.

Au total, il est proposé d'abonder de + 75 K€ les dépenses de fonctionnement, de + 11 K€ les recettes de fonctionnement ; dans ces conditions, la subvention d'équilibre devrait être réévaluée de + 64 K€.

S'agissant des dépenses d'investissement, il est proposé d'augmenter de + 100 K€ les crédits affectés à la restauration du retable de Rodern, dont 61 K€ liés au marché initial et à l'avenant n° 1 et + 39 K€ liés à des avenants nouveaux (avenant 2 et 3 liés audit marché).

Par ailleurs, il est envisagé d'accroître de + 15 K€ les crédits liés à l'assistance à maîtrise d'ouvrage lié au projet de réinformatisation de la Bibliothèque Humaniste.

Enfin, il s'agit d'augmenter de + 15 K€ les crédits liés à la réalisation des travaux divers, les crédits y afférents prévus au BP 2025 ayant été intégralement consommés au 02/07/2025, principalement pour des travaux électriques et le emplacement des résines de l'osmoseur.

S'agissant des recettes d'investissement, il est proposé de réajuster les prévisions relatives au FCTVA de + 5 K€.

Au total, il est proposé d'abonder de + 130 K€ les dépenses d'investissement et de + 5 K€ les recettes d'investissement de la Bibliothèque Humaniste. Afin d'équilibrer la section d'investissement, il est proposé d'opérer une ponction de - 125 K€ sur la réserve d'investissement de la Bibliothèque Humaniste

d. BUDGET ANNEXE « Forêt »

L'ajustement des provisions constituées au titre des créances douteuses requiert d'inscrire des reprises de provisions pour un montant de + 6 K€.

Afin d'équilibrer les modifications budgétaires, il est proposé de tenir compte d'une dépense supplémentaire d'un montant équivalent au titre des autres services extérieurs.

ANNEXES

Tableaux récapitulatifs de la DM1

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL 2025

	IMPUTATION BUDGETAIRE			
	Dépenses		Recettes	
	Article	Montant	Article	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Maintenance	6156	41 190		
Frais d'actes et de contentieux	6227	6 260		
Annonces et insertions	6231	870		
Publicité, publications, relations publiques : divers	6238	10 000		
Concours divers (cotisations ...)	6281	1 000		
frais de nettoyage des locaux	6283	3 640		
Autres services extérieurs	6288	1 480		
Autres fournitures non stocks	60628	500		
Vetements de travail	60636	1 000		
Fourn prod d'entretien de terrains	606314	-1 000		
Entretien voirie	615231	16 200		
Documentation : abonnements	618201	2 240		
Total Chapitre 011 - Charges à caractère général		83 380		
Rémunération principale	64111	-115 500		
Total Chapitre 012 - Charges de personnel		-115 500		
Autres prélèvements pour reversements de fiscalité	739218	125 190		
Autres resit. au titre du degrev. sr contr. direc	7391118	18 530		
Total Chapitre 014 - Atténuations de produits		143 720		
Red.pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaire autres que informatique en nuage	65818	2 700		
Prise en charge du déficit dess budgets annexes	65821	171 280		
Autres charges diverses de gestion courante	65888	370		
Autres contributions	65568	3 000		
CCAS/CIAS	657363	8 800		
Créances admises en non-valeur	6541	-2 880		
Créances éteintes	6542	-1 950		
Sub. aux pers. de droit privé	65748	23 040		
Total Chapitre 65 - Autres Charges de gestion courante		204 360		
Titres annulés sur exercice antérieur	673	4 800		
Total Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		4 800		
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	6817	7 310		
Total Chapitre 68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires		7 310		
Virement à la section d'investissement	023	-500 720		
Autres prestations de service			706888	450
Coupes de bois			7022	150
Remboursement de frais par le GFP de rattachement			70876	400
Remboursement de frais par des tiers			708788	13 780
Total Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses				14 780
Fraction compensatoire de la CVAE			7352	4 780
Fraction de TVA			7358	22 930
Total Chapitre 73 - Impôts et taxes				27 710

		Dépe			
	Article	Montant	Article	Montant	
Autres contributions directes			73118	2 930	
Imp forfait. sur ent de reseau			73114	1 110	
Taxes sur surfaces commerciales			73113	630	
Taxes foncières & d'habitation			73111	-267 730	
Taxes sur les pylones électriques			73132	620	
Total Chapitre 731 - Fiscalité locale				-262 440	
Régions			7472	4 610	
Ddotation forfaitaire			74111	-1 133 702	
Fctva			744	4 330	
Particip.état, autres			74718	800	
Etat - compensation de la contrib. éco. terr. (CVAE et CFE)			74832	-1 400	
Etat - compensation exonérations taxes foncières			74833	-56 510	
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle			748312	-20 870	
Reversement obligatoire de la part CPS des commune			748383	1 153 072	
Total Chapitre 74 - Dotations et participations				-49 670	
Autres locations			752008	5 000	
Autres produits exceptionnels sur opé. de gest.			75888	84 800	
Total Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante				89 800	
Mandats annulés sur exercice antérieur			773	5 000	
Total Chapitre 77 - Produits exceptionnels				5 000	
Reprises sur provis. pr déprec.des actifs circulants			7817	2 170	
Total Chapitre 78 - Produits des sces, du domaine et ventes diverses				2 170	
Total mouvements de fonctionnement				-172 650	-172 650
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité	10226	1 000			
Total Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves		1 000			
Dépôts et cautionnement reçus	165	300			
Total Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		300			
Biens mobiliers, matériel et etudes	20421	2 390			
Total Chapitre 204 - Subventions déqupement versées		2 390			
Concessions et droits similaires	2051	26 840			
Frais d'études, documents d'urbanisme	202	20 000			
Total Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204)		46 840			
Terrains nus urbains	2111	26 220			
Terrains nus : RNR Illwald	211101	8 000			
Terrains de voirie urbains	2112	-20 000			
Réseaux de voirie	2151	-7 580			
Installations de voirie	2152	-10 000			
Autres installations, materiel et outillage tech.	2158	-6 000			
Autres immobilisations corporelles	2188	-5 000			
Matériel de bureau et informatique	21838	-20 000			
Autres materiels de bureau et mobiliers	21848	-50 000			
Total Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		-84 360			

	Dépe			
	Article	Montant	Article	Montant
Agencements et aménagements de terrains	2312	-1 100		
Constructions	2313	-4 490		
Installations, matériel et outillage techniques	2315	-151 710		
Restauration des biens historiques et culturels	2316	7 300		
Total Chapitre 23 - Immobilisations en cours		-150 000		
Titres de participation	261	10 000		
Total Chapitre 26 - Participations et créances rattachées à partic.		10 000		
Bâtiments et installations	20422	-69 000		
Total opération d'équipement N° 10031 - OPAH-RU Politique Patrimoniale		-69 000		
Installations, matériel et outillages techniques	2315	67 000		
Total opération d'équipement N° 20001 - Quartier Gare, travaux parking covoiturage		67 000		
Constructions	2313	-82 000		
Total opération d'équipement N° 20005 - Espaces sportifs secteur Charlemagne		-82 000		
Concessions et droits similaires	2051	3 600		
Total opération d'équipement N°20006 : Nouvelles technologies, modernisation SI		3 600		
Constructions	2313	326 400		
Total opération d'équipement N° 20009 - Rénovation Eglises Saint Georges et Sainte Foy		326 400		
Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité			10222	187 240
Total Chapitre 10				187 240
Etat et établissements nationaux			1321	-24 360
Région			1322	151 330
Autres subventions			1328	250 000
Total Chapitre 13 - Subventions d'investissement				376 970
Travaux de sécurisation grange rue Dorlan			4541201	8 680
Total Chapitre 4541 : Travaux pour compte de tiers				8 680
Virement de la section de fonctionnement			021	-500 720
Total mouvements recettes d'investissement		72 170		72 170

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE TANZMATTEN 2025

	IMPUTATION BUDGETAIRE			
	Dépenses		Recettes	
	article	Montant	article	Montant
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>				
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	6817	10		
Total Chapitre 68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires		10		
Exédent sur opération de gestion			75883	10
Total Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante				10
<u>Total mouvements de fonctionnement</u>		10		10
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>				
<u>Total mouvements d'investissement</u>		0		0

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE PISCINE 2025

	IMPUTATION BUDGETAIRE			
	Dépenses		Recettes	
	article	Montant	article	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Entretien bâtiments publics	615221	5 000		
Autres services extérieurs	6288	5 790		
Total Chapitre 011 - Charges à caractère général		10 790		
Rémunération principale	64111	11 710		
Total Chapitre 012 - Charges de personnel		11 710		
DAP - pour dépré. des actifs circulants	6817	90		
Total Chapitre 68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires		90		
FCTVA			744	1 190
Total Chapitre 74 - Dotations et participations		0		1 190
Prise en ch. déficit bud. annexe			75822	106 840
Total Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante				106 840
Virement à la section d'investissement	023	85 440		
<i>Total mouvements de fonctionnement</i>		108 030		108 030
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Autres installations, matériel et outillage tech.	2158	15 000		
Total Chapitre 21		15 000		
Constructions	2313	77 700		
Total Chapitre 23 - Immobilisations en cours		77 700		
FCTVA			10222	7 260
Total Chapitre 10				7 260
Virement de la section de fonctionnement			021	85 440
<i>Total mouvements d'investissement</i>		92 700		92 700

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE FORET 2025

	IMPUTATION BUDGETAIRE			
	Dépenses		Recettes	
	article	Montant	article	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Autres services extérieurs	6288	6 110		
Total Chapitre 011- Charges à caractère général		6 110		
Conting. SIVU forêts, fonctionnement	655681	5 600		
Total Chapitre 65 - Autres Charges de gestion courante		5 600		
Autres	6688	-5 600		
Total Chapitre 66 - Charges financières		-5 600		
Reprises sur provis. pr déprec. des actifs circulants			7817	6 110
Total Chapitre 78 - Produits des sces, du domaine et ventes diverses				6 110
<i>Total mouvements de fonctionnement</i>		6 110		6 110
SECTION D'INVESTISSEMENT				
<i>Total mouvements d'investissement</i>				

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE BIBLIOTHEQUE ROMANISTE 2025

	IMPUTATION BUDGETAIRE			
	Dépenses		Recettes	
	article	Montant	article	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Electricité	606121	23 000		
Gaz	606122	21 000		
Entretien bâtiments publics	615221	15 000		
Total Chapitre 011 - Charges à caractère général		59 000		
Rémunération titulaires	64111	16 000		
Total Chapitre 012 - Charges de personnel		16 000		
Remboursement sur rémunérations			6419	9 200
Total Chapitre 013 - Atténuations de charges				9 200
Commissions			7082	100
Total Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses				100
Excédents sur opérations de gestion			75822	100
Prise en charge du deficit par le budget principal			75883	64 440
Total Chapitre 75- Autres produits de gestion courante				64 540
FCTVA			744	300
Autres organimes			747888	860
Total Chapitre 74 - Amortissements des immobilisations				1 160
<i>Total mouvements de fonctionnement</i>		75 000		75 000
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Frais d'études	2051	15 000		
Total Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204)		15 000		
Oeuvres et objets d'art	21621	38 000		
Fonds anciens des bibliothèques et musées	21622	62 330		
Total Chapitre 21		100 330		
Constructions	2313	-110 500		
Total Chapitre 23 - Immobilisations en cours		-110 500		
FCTVA			10222	4 830
Total Chapitre 10				4 830
<i>Total mouvements d'investissement</i>		4 830		4 830

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : VILLE DE SELESTAT (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21670462700019

POSTE COMPTABLE : 067071

M. 57

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : SELESTAT (4)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.